

N° ASC/2007/28245a

AFNOR Certification certifie que les engagements de service adoptés par :
AFNOR Certification certifies that the service commitments undertaken by:

AMBULANCES BERNARD BOCCARD

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**TRANSPORT PAR AMBULANCE.
TRANSPORT PAR VEHICULE SANITAIRE LEGER.**

mises en œuvre par les sites suivants :
carried out in the following locations:

**BBTS 117, route de Tanguies FR-74100 VETRAZ MONTHOUX
Ambulances de Morzine Le Bourg FR-74110 MORZINE
Ambulances d'Avoriaz Quai de Station FR-74110 AVORIAZ**

ont été évalués et jugés conformes aux exigences du référentiel :
have been assessed and found to conform to the requirements of the reference document:

PRESTATION DE TRANSPORT SANITAIRE REF-177-01 - Version du 24/05/2004

**(Synthèse des engagements de service en annexe n° 1)
(Synthesis of service commitments on appendix n° 1)**

Le présent certificat, délivré dans les conditions fixées par AFNOR Certification, est valable à dater du :
This certificate, issued under AFNOR Certification rules, is valid as from:

2010-01-19

(année-mois-jour)

jusqu'au* / until*

2013-01-18

(year-month-day)

Directrice Générale d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



F. MÉAUX

Annexe N° 1

Certificat n° / Certificate number

ASC/2007/28245a

Délivré le / Issued on
(année-mois-jour) (year-month-day)

2010-01-19

Date de fin de validité / Expiry date
(année-mois-jour) (year-month-day)

2013-01-18

AMBULANCES BERNARD BOCCARD

Synthèse des engagements de service :
Synthesis of service commitments:

Engagement n° 6 :

« L'entreprise propose la prestation la plus adaptée à la demande par l'analyse des besoins réels de la personne transportée dans le respect de la prescription médicale ».

Engagement n° 8 :

« L'intégrité physique, la dignité et le confort de la personne transportée sont respectés lors de toute manipulation ».

Engagement n° 12 :

« Le matériel embarqué dans les véhicules fait l'objet d'ajouts, au-delà du strict respect de la réglementation, et d'un conditionnement spécifique permettant une meilleure prise en charge sur les situations d'urgence ».

Engagement n° 14 :

« Les véhicules et leur matériel sont désinfectés suivant des protocoles pré-établis ».

Engagement n° 19 :

« Le personnel respecte les règles de déontologie définies dans le règlement intérieur ou le règlement interne ».

Directrice Générale d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



F. MÉAUX